

COVID-19

ADAPTATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

En raison des mesures de confinement nécessaires pour enrayer la propagation du Covid-19, Clermont Métropole adapte son service de collecte des déchets. Les conditions de travail à effectifs réduits, associées à une forte augmentation de quantité de déchets collectée à domicile, entraînent des perturbations possibles des collectes et la suppression de services.

Des jours de collecte pouvant être décalés

En raison des modifications de modalités de collecte et des quantités de déchets, les tournées des camions peuvent être allongées voire décalées aux jours suivants. Aussi, la Métropole invite les habitants qui constateraient que leur bac n'a pas été collecté, à laisser ce dernier sur la voie publique, afin qu'il soit vidé dans les meilleurs délais.

Arrêt du service de collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)

A partir de lundi 30 mars et jusqu'à nouvel ordre, la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau) ne sera plus assurée sur l'ensemble des 21 communes de Clermont Auvergne Métropole. Il est demandé alors aux personnes bénéficiant de ce service de déposer leurs déchets organiques (restes de repas, épluchures, papiers souillés) dans leur bac à déchets non recyclables (bac à couvercle noir) et de ne plus sortir leur bac biodéchets.

Cette adaptation permettra de redéployer les moyens pour réaliser la collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir) et des papiers / emballages (bac à couvercle jaune).

Stockage des déchets verts et des déchets encombrants à domicile

La fermeture des déchetteries et l'arrêt de la collecte des biodéchets ne permettent plus d'évacuer les déchets verts. Afin de ne pas surcharger la collecte des ordures ménagères, il est demandé de conserver ces déchets et de ne pas les jeter dans les bacs à couvercle noir.

Pour rappel, les petits déchets comme les résidus de tonte, les feuilles mortes ou les petites branches peuvent être déposés aux pieds des arbres et des plantes comme paillage. Cette couverture protégera le sol de la pousse des mauvaises herbes, limitera l'évaporation de l'eau et apportera des éléments fertilisants. Il est également possible de pratiquer le mulching des pelouses qui consiste à laisser l'herbe coupée sur place. Les infimes parties d'herbe se dégraderont très rapidement et

enrichiront la terre. Les branches plus grosses peuvent être broyées pour être compostées ou déposées en tas pour former un hôtel à insectes qui abritera de nombreux auxiliaires du jardin.

Le service de collecte des encombrants à domicile ne peut être maintenu. La Métropole invite les habitants à stocker temporairement leurs déchets encombrants. Il est strictement interdit de les déposer sur la voie publique sous peine d'amende.

Consignes pour évacuer les gants, masques, mouchoirs en papier

Lors de la collecte en porte-à-porte, il a été constaté que des déchets à risques infectieux tels les gants, masques et mouchoirs en papier, étaient jetés en vrac dans les bacs à couvercle jaune, destinés aux papiers et emballages. Ces déchets ne sont pas recyclables et peuvent être porteurs de maladies.

Pour des raisons sanitaires et conformément aux dernières mesures annoncées par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, il est demandé aux particuliers de jeter les déchets à risques infectieux (de type mouchoirs, masques et gants usagés) dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures.

Service de maintenance des bacs réduit au strict minimum

Le service de maintenance des bacs se concentre sur les besoins prioritaires tels que la livraison de bac pour un nouveau logement ou le remplacement suite à un vol. Les réparations ou changements seront effectués ultérieurement.

Arrêt de l'accueil téléphonique

L'accueil téléphonique de la Direction Gestion des Déchets est interrompu.

Il est conseillé de signaler tout problème lié aux bacs déchets (dotation, disparition, maintenance...) via le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de Clermont Auvergne Métropole : www.clermontmetropole.eu rubrique « préserver/recycler », « vos bacs déchets ».

Enfin, il est possible d'envoyer un courriel (dechets@clermontmetropole.eu) pour les urgences de collecte.

CONTACTS PRESSE

Direction de la communication

communication@clermontmetropole.eu

Tél. 04 73 98 35 11

Perrine Dijoux

Tél. 06 82 79 10 23

pdijoux@clermontmetropole.eu